

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Roller Skating Saint Orens (RSSO) est une association loi 1901 dédiée à la pratique du Roller et du Skateboard à Saint-Orens-de-Gameville. Il regroupe cinq activités : le Roller Artistique, l'École de Roller, le Hockey sur Roller, la Randonnée et le Skateboard & Trotinette.

Les cinq sections du club

Chaque section dispose de son propre responsable et de ses propres modalités d'organisation — consulter la fiche de la section concernée pour les horaires et tarifs détaillés.

- **Rollers**
 - **Artistique** — dès 4 ans : école, compétition et loisirs.
 - **Hockey** — dès 6 ans : école, compétition et loisirs adultes.
 - **École** — de 5 à 13 ans : fondamentaux du patinage libre.
 - **Randonnée** — dès 13 ans : adolescents et adultes, du vrai débutant au confirmé.
- **Skateboard et Trotinette** — dès 7 ans : skatepark, tous niveaux.

Lieux de pratique

- **Salle Verte de Saint-Orens**, Rue des Sports — lieu principal, club house face à la salle.
- **Gymnase de la MAM** (Maison des Activités Multidisciplinaires), 81 chemin des Tuileries.
- Terrains extérieurs du Collège CASSIN — selon sections et météo.
- Skate Park de Saint-Orens, Route de la Jurge.
- Salle de musculation du Lycée P.P. Riquet.
- Salle de l'école Henri Puis — préparation physique.

Nous contacter

- Sur place à la Salle Verte pendant les entraînements.
- Via le formulaire de contact : rsso.fr/contact

Venir essayer

Sous réserve de places disponibles, il est possible d'essayer une activité avant de s'inscrire : deux séances avant le 15 octobre, une seule après cette date sur demande préalable. Pour poursuivre, le dossier d'inscription complet est obligatoire. Le club dispose de matériel de prêt pour la phase d'essai.

Cotisation

La cotisation annuelle est composée de deux parts :

- **Part adhésion (100 €)** : commune à toutes les sections.
- **Part activité** : propre à chaque section.

La cotisation inclut la licence fédérale auprès de la Fédération Française de Roller et de Skateboard (FFRS), avec l'assurance associée.

Réductions famille

Les familles avec plusieurs adhérents bénéficient d'une réduction sur la part activité :

Composition	Réduction
2 adhérents	10 %
3 adhérents	30 %
4 adhérents ou plus	50 %

Modalités de paiement

Le règlement (paiement en ligne, chèque ou virement) est possible au comptant ou en trois fois. Le club accepte les Coupons Sports et les Chèques Vacances ANCV.

Vie associative et bénévolat

Le RSSO est une association à but non lucratif qui vit grâce à l'implication de ses membres. Organiser des compétitions, accueillir des familles, préparer les événements du club — tout cela repose sur des bénévoles. Nous encourageons chaque adhérent, et le cas échéant son représentant légal, à se proposer spontanément et à répondre favorablement aux sollicitations du bureau lorsque celui-ci fait appel à la communauté. Chaque coup de main, même ponctuel, compte.

Don manuel

Le RSSO est habilité à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit à une réduction d'impôt pour les contribuables concernés.

Via le formulaire d'inscription, il est possible d'associer un don à l'inscription. La part adhésion et le don étant tous deux des contributions sans contrepartie de service, le don peut venir s'imputer partiellement sur la part adhésion, dans la limite de 50 % du montant versé. La part Activité n'est pas concernée.

Pour toute question, se rapprocher du bureau.